



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 8560

Texte de la question

M. Francois Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'industrie textile. En qualite d'elu lorrain, il n'est pas sans connaitre les difficultes rencontrees par l'industrie textile. Issus d'une circonscription a forte implantation textile, nous sommes appeles a faire face a de nombreux problemes dans la mesure ou des unites importantes de cette activite disparaissent regulierement. Cependant, cette industrie deploye des efforts considerables pour maintenir l'outil de travail le plus moderne possible par le biais de nombreux investissements et demeure, aujourd'hui encore, un secteur employant un nombre important de salaries. Ces derniers sont conduits, compte tenu des perspectives economiques, a s'interroger sur leur emploi et sur l'avenir de ce secteur, jadis fleuron de notre patrimoine industriel. En effet, en plus d'une concurrence saine et normale, les industriels du textile doivent affronter la proliferation des ateliers clandestins, l'emergence d'un dumping social sans precedent (notamment du fait d'entreprises de l'Asie du Sud-Est), l'apparition de la concurrence deloyale et l'augmentation des contrefacons qui ne cessent d'envahir le marche. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre afin de preserver nos activites et nos entreprises textiles de ces handicaps qui les menacent dans leur existence.

Texte de la réponse

Les industries du textile et de l'habillement traversent actuellement une periode difficile : ce secteur, qui employait 340 000 personnes en 1992, a, en effet, perdu plus de 100 000 emplois depuis 1985 et son solde commercial exterieur n'a cesse de se deteriorer, pour atteindre un deficit de 28 milliards de francs l'annee derniere. Les raisons de cette crise sont multiples : la consommation, stable depuis plusieurs annees, a enregistre une baisse de 1,8 p. 100 en francs constants en 1992 qui a affecte tout particulierement les marches du vetement masculin et du vetement d'enfants et il est probable que les resultats de 1993 ne seront guere plus favorables ; l'augmentation tres sensible des importations en provenance des pays a bas salaires a entraine un mouvement general de baisse des prix, qui met en difficulte les entreprises francaises qui tentent de resister a cette concurrence ; les forts gains de productivite (de 5 a 7 p. 100 par an) enregistres dans le secteur ont eu egalement des consequences negatives sur l'emploi, meme s'ils traduisent un important effort d'investissement de la part des entreprises. Des le mois de juin, peu de temps apres la prise de fonctions du nouveau gouvernement, le ministre charge de l'industrie a eu l'occasion de s'exprimer sur la situation critique du secteur textile-habillement devant le Senat et de definir les actions qui paraissaient indispensables a son renforcement. Ces actions sont maintenant bien engagees : un projet de loi sur la repression de la contrefacon est actuellement en discussion devant le Parlement. Il prevoit notamment un renforcement des sanctions penales (amendes allant jusqu'a 500 000 francs et/ou emprisonnement de deux ans au plus), pour toutes les infractions de contrefacon (marques, dessins et modeles deposes ou droits de propriete intellectuelle), ainsi qu'un accroissement important des pouvoirs des douaniers et des officiers de police judiciaires (saisie des contrefacons de marque aux frontieres et de tous les produits de contrefacon par les OPJ a l'interieur du territoire). S'agissant du travail clandestin, la declaration prealable a l'embauche, dont l'obligation a ete generalisee le 1er septembre dernier, doit faire disparaître la dissimulation ou la non-declaration de salaries par

les entreprises qui les emploient. Par ailleurs, la signature de conventions de partenariat pour la lutte contre le travail clandestin avec les professions du secteur textile-habillement est encouragée : en janvier 1993, une première convention a été signée dans le Nord et cet exemple sera bientôt suivi dans d'autres régions. Par ailleurs, la loi quinquennale sur l'emploi, qui vient d'être votée par le Parlement, offre la possibilité aux entreprises, moyennant la signature d'un accord avec les organisations syndicales au niveau de la branche, de l'entreprise ou de l'établissement, de moduler la durée hebdomadaire du travail en fonction de leur activité. D'ores et déjà, des accords allant dans cette direction ont été signés par certaines professions et certaines entreprises du secteur textile. Sur le plan international, dans le cadre de la négociation du cycle d'Uruguay, la France a accepté le principe du démantèlement de l'accord multifibre (AMF), et donc de la suppression progressive des quotas imposés aux pays signataires, mais à la condition expresse qu'en contrepartie, les barrières tarifaires ou autres qui empêchent l'accès de nos produits sur certains marchés (pays en voie de développement, Etats-Unis) disparaissent et que l'ensemble des pays respectent les règles et disciplines du GATT (interdiction du dumping et des subventions à l'exportation). En outre, les pays en voie de développement devront s'engager à respecter les droits de propriété intellectuelle, c'est-à-dire à mettre fin à toute activité de contrefaçon, à l'issue d'une période transitoire (quatre ans en général, dix ans pour les pays moyennement avancés, dans l'état actuel des négociations). Sur le plan communautaire, la France a attiré à différentes reprises l'attention de la commission sur la nécessité de mieux contrôler l'origine des importations dans les principaux points d'entrée dans la CEE, d'activer la publication des statistiques douaniers communautaires et d'accélérer les procédures antidumping et antisubventions afin de les rendre véritablement dissuasives. Sur le premier point, la commission vient d'accepter l'envoi de missions d'enquête dans certains ports particulièrement importants. Comme le montre l'action entreprise tant sur le plan interne qu'externe, le Gouvernement entend défendre un secteur qui reste un important employeur de main-d'œuvre, notamment dans des zones faiblement urbanisées, et qui a fait de gros efforts pour moderniser l'outil de production et adapter son organisation aux nouvelles contraintes imposées par le marché (flexibilité, circuit court, « juste à temps »).

Données clés

Auteur : [M. Vannson François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8560

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4217

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4765